

Partie 1 / 2 : Module d'adhésion en tant que Famille d'accueil de l'Association Solana

Veuillez télécharger le document, le remplir et nous le renvoyer par email avec une photocopie de pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation de responsabilité civile (ex. assurance habitation).

1. Vos coordonnées

Prénom		Nom	
Adresse			
Code postal		Ville	
Portable		E-mail	

2. Votre logement

Cochez les cases qui correspondent à votre situation :

- J'habite en **pavillon**
- J'habite en **appartement** (préciser l'étage : _____)
- Je dispose d'une **pièce pour isoler** l'animal à son arrivée
- L'animal aura une **possibilité de sortie**
 - Jardin
 - Balcon
- Mes ouvertures (et/ou jardin, balcon) sont déjà **sécurisées**
 - ou **elles le seront d'ici l'accueil de l'animal**

3. Votre foyer

Cochez les cases qui correspondent à votre situation :

- Je dispose d'une **voiture**
- J'ai des **enfants de moins de 10 ans**
 - Ils ont déjà habitués aux animaux
- J'ai déjà des **animaux**
 - chats (préciser nombre et caractère : _____)
 - chiens (préciser nombre et caractère : _____)
 - autre (préciser : _____)

Vos absences en journée : Rares 3 à 5h + de 8h

Vos pensionnaires

Veuillez préciser vos préférences concernant les animaux que vous pouvez accueillir.

Si vous avez déjà un animal, nous vous proposerons seulement des animaux sociables avec eux et n'ayant pas de maladie contagieuse connue.

Je préfère accueillir :

- Des chiens Des chats Des NAC (préciser pour les NAC : _____)
- Sous traitement médical
- Avec un comportement difficile ou craintif
- Avec un tempérament plutôt calme (sénior ou adulte)
- Avec un tempérament plutôt vif et joueur
- Des portées entières de chatons (2 à 6 en moyenne)
 - avec leur maman si présente

Le matériel

Veuillez nous préciser si vous avez besoin que l'Association vous **prête** du matériel :

- Bac à litière
- Gamelle
- Panier de transport
- Alimentation

Pourquoi acheter le matériel par vous-même ?

Sachez que vous pourrez recevoir un reçu fiscal pour toutes les dépenses que vous engagez dans le cadre de vos accueils pour l'Association Solana. Cela vous donnera droit à un crédit d'impôt à la hauteur de 66% de vos dépenses.

Partie 2 / 2 : Charte de conduite en tant que Famille d'accueil de l'Association Solana

1. Pourquoi cette charte ?

Cette charte délimite les actions des familles d'accueil de l'Association Solana (ci-après « l'Association »), afin de garantir le **respect de l'identité et des valeurs de l'Association, et celui de la loi**.

L'Association Solana n'ayant pas de refuge, tous les chats sont hébergés auprès de particuliers (ci-après « Famille d'accueil ») en attendant qu'ils soient adoptés. La Famille d'accueil est constituée d'une ou plusieurs personnes majeures qui offrent librement et gratuitement leur temps et les ressources qu'ils souhaitent consacrer à s'occuper des chats qui lui sont confiés.

Cette charte définit les règles de conduite des Familles d'accueil dans le cadre de leurs missions pour le compte de l'Association Solana. En signant cette charte, la Famille d'accueil (nouvellement engagée ou déjà active au sein de l'Association) **s'engage à respecter ces règles**.

Les communications entre l'Association et la Famille d'accueil se feront essentiellement par e-mail avec l'adresse fa.solana.asso@gmail.com

2. Les missions et objectifs de l'Association Solana

L'Association Solana, association loi 1901 reconnue d'intérêt général, a pour objectif de venir en aide aux animaux abandonnés.

Ses actions visent à :

- **Assurer la protection, le suivi sanitaire, l'hébergement des chats libres** : « chat libre » est un statut officiel désignant tout chat errant qui a été stérilisé, identifié puis relâché sur son lieu de vie. Les chats libres sont protégés juridiquement et sous la responsabilité de la commune où ils vivent.
- **Stériliser et identifier** les chats errants ou abandonnés afin de limiter leur prolifération.
- **Sensibiliser le public** au problème de la surpopulation féline.
- Mettre en place, dans la limite du cadre légal, toute action permettant de sauver un animal en danger de mort.

- **Secourir les animaux abandonnés**, les faire stériliser, identifier et vacciner, leur prodiguer des soins si nécessaires et les proposer à l'adoption.

L'Association Solana remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses donateurs et de ses bénévoles ;
- dans le respect du cadre légal en vigueur.

3. La place des Familles d'accueil dans le projet associatif

Dans le cadre du projet associatif, le rôle et les missions des Familles d'accueil peuvent être nombreuses, par exemple :

- Héberger les chats à leur domicile.
- Pratiquer des soins aux animaux hébergés si besoin.
- Transporter des animaux (chez le vétérinaire, jusqu'à une autre Famille d'accueil, en journée adoption, etc.).
- Contribuer au processus d'adoption : envoi de photos et vidéos aux bénévoles de l'Association, remplissage du contrat avec les futurs adoptants, etc.

4. Conditions nécessaires à l'inscription en tant que Famille d'accueil

- Avoir plus de 18 ans.
- Adhérer à l'Association.
- Remplir la fiche d'inscription intégrée à cette Charte.
- Fournir la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour...).
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile (l'assurance du bénévole doit le couvrir en cas d'accident, l'Association se dégageant de toute responsabilité dans ce cas).

5. L'Association Solana s'engage auprès de la Famille d'accueil à :

1. L'informer de son **projet associatif**, de son organisation, des principaux objectifs de l'année et, de façon générale, à lui fournir toutes les informations nécessaires à sa mission.

2. Lui proposer des **animaux** adaptés à ses préférences, à ses compétences, à sa disponibilité et aux besoins de l'Association.
3. Confier un animal identifié, vacciné et, pour les adultes, stérilisé et testé. Si ces actes ne sont pas effectués, l'Association s'engage à en informer la Famille avant et à **prendre en charge les frais vétérinaires pour la réalisation de ces actes.**
4. Fournir du matériel **si besoin** : bac à litière, transporteur, nourriture...
5. Laisser la liberté **dans les modalités de l'accueil** : la Famille d'accueil peut exprimer des préférences concernant les caractéristiques de l'animal à accueillir et fixer des limites à la durée de l'accueil. **Aucun animal ne sera imposé par l'Association à la Famille d'accueil.**
6. **Donner des nouvelles** de l'animal une fois l'adoption effectuée.
7. Donner à la Famille d'accueil **la priorité sur l'adoption** de l'animal qu'elle accueille, si elle le souhaite.
8. Apporter du **conseil** en cas de besoin lors de l'accueil, ainsi que le matériel nécessaire, dans la limite des moyens de l'Association.
9. **Rembourser les frais engagés** par la personne bénévole dans le cadre de l'accueil, **sous réserve que la personne bénévole en ait fait la demande avant d'engager la dépense** et que la demande ait été approuvée, dans la limite des moyens budgétaires et des ressources de l'Association.
10. **Fournir tous les ans un reçu fiscal pour les frais engagés** par la Famille d'accueil dans le cadre de sa mission pour l'Association sur l'année N-1. Pour cela, la Famille d'accueil doit envoyer par e-mail à cecile@solana-asso.com en une fois en début d'année la liste des frais engagés sur l'année précédente. La liste doit contenir le montant, le type de frais, le magasin et la date pour chaque ligne. Dans le corps de l'email il faudra indiquer le total. La Famille d'accueil devra conserver pendant 5 ans les factures en cas de contrôle fiscal ou de la part de l'Association.
11. Écouter les **suggestions** et les idées d'amélioration de la Famille d'accueil.
12. Respecter la réglementation en vigueur concernant les droits de la Famille d'accueil sur ses **données personnelles**, notamment son droit d'accès et de rectification.

6. En rejoignant l'Association Solana, la Famille d'accueil s'engage à :

1. **Remplir le module d'adhésion joint** en déclarant des informations **exactes**.
2. **Adhérer à la finalité** du projet de l'Association Solana, et considérer que le bien-être des animaux est au cœur de toute l'action de l'Association.
3. **Respecter son organisation et son fonctionnement** en veillant à suivre scrupuleusement les consignes en vigueur, et à avoir une attitude bienveillante en toutes circonstances.
4. **Prendre soin des animaux confiés** comme si c'était les siens.

5. **Demander l'autorisation à l'Association par e-mail avant de :**

- **amener un animal chez un vétérinaire** partenaire de l'Association;
- **engager des frais** dans l'optique de recevoir un remboursement ;
- **déplacer l'animal** en dehors du domicile ;
- **faire partir l'animal à l'adoption** ;
- **s'exprimer en public** au nom de l'Association ;
- **organiser des événements** au nom de l'Association (ex. collectes, journées adoption, etc) ;
- entreprendre quelque initiative non listée ci-dessus qui soit au nom et par compte de l'Association.

6. **Prévenir immédiatement l'association en cas de maladie, d'incident ou de blessure.**

Une personne de l'association pourra renseigner sur la marche à suivre : soins ou consultation chez un vétérinaire partenaire de l'Association. En cas d'urgence en revanche, l'animal doit être amené immédiatement chez le vétérinaire le plus proche.

7. Prendre le **temps de recevoir les adoptants potentiels**. Ceux-ci auront été en contact avec un administrateur de l'Association qui les aura ciblés et leur aura précisé les conditions d'adoption.
8. **Être disponible** à transporter l'animal en cas de besoin.
9. Tenir **confidentielles** sans limitation de durée toutes les informations portées directement ou indirectement à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions (par ex. : coordonnées, éléments comptables, données personnelles, etc.), sous quelque forme que ce soit, à des tiers non expressément autorisés à recevoir ces informations.
10. Prendre toutes les **précautions** nécessaires à se protéger d'éventuels incidents lors des interactions avec les animaux (par ex. avec des animaux agressifs, etc).
11. **Restituer** tout le matériel non consommable qui lui a été confié par l'Association (bac à litière, gamelles, etc, ...) et tous les fichiers informatiques ou papier contenant des informations appartenant à l'Association en cas de départ, volontaire ou non, de l'Association.
12. **Ne pas diffuser une image négative ou dénigrante de l'Association ou de ses membres** durant tout le temps de son bénévolat au sein de l'Association.
13. **Garder une attitude bienveillante et une communication respectueuse** lors des échanges internes et externes. En effet, la Famille d'accueil intègre une équipe composée d'autres bénévoles, et peut également être amenée à être en contact avec les futurs adoptants des animaux qu'elle héberge. Pour cela, les règles de courtoisie sont primordiales.
14. Signaler toute **anomalie** observée sur les animaux qu'elles ont en accueil (maladies, comportements anormaux et/ou inquiétants, etc.), ainsi que plus généralement pendant

l'exercice de leur mission. La Famille d'accueil s'engage aussi à signaler à l'Association tout fait grave, répréhensible ou non-conforme à cette charte, observé dans le fonctionnement, l'organisation ou les activités des autres bénévoles, adoptants ou Familles d'accueil.

7. Fin de la mission de Famille d'accueil

À l'initiative de la Famille d'accueil :

La Famille d'accueil peut, à tout moment, décider d'interrompre sa mission. Elle s'engage à en informer dans les plus brefs délais l'Association et à respecter un délai suffisant pour prévoir un transfert des animaux en accueil vers une autre Famille d'accueil.

À l'initiative de l'Association :

L'Association Solana peut à tout moment interrompre l'activité et la mission d'une Famille d'accueil. Elle s'engage à lui en donner les raisons, à examiner l'éventuelle réponse de la personne et à respecter, dans toute la mesure du possible, un délai adéquat de fin de mission.